

20240506_DL_01

OBJET : Décision
modificative n°1 pour
l'exercice 2024

Date de convocation :
29 mars 2024

Date de séance :
29 mai 2024

Date d'affichage :

Membres en exercice : 46

Membres présents : 17

Membres votants : 28

*Séance en présentiel et
visioconférence,
conformément aux statuts*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 06 mai à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

Etaient présents : M. VARLET, M. PARSIS, M. MAROTTE, M. LEFEBVRE, M. PENAUD, Mme LEMAIRE, M. BEAUFILS, M. HAZARD, M. BEAUMONT, M. WALIGORA, M. THUEUX, Mme MAILLE-BARBARE, M. FAUVET, M. GORRIEZ, Mme DELETRE, Mme POUPART, M. MASSET.

Secrétaire de séance : M. PARSIS Laurent

Pouvoirs :

Monsieur FRION donne pouvoir à Monsieur GORRIEZ
Monsieur DECLE donne pouvoir à Monsieur MAROTTE
Monsieur DE JENLIS donne pouvoir à Monsieur BEAUMONT
Monsieur BIHET donne pouvoir à M. BEAUFILS
Monsieur DELFOSSE donne pouvoir à Mme MAILLE-BARBARE
Monsieur DEBEUGNY donne pouvoir à Madame LEMAIRE
Monsieur DEFRANCE donne pouvoir à Monsieur PARSIS
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Monsieur VARLET
Monsieur FOURNIER donne pouvoir à Monsieur HAZARD
Monsieur PAYEN donne pouvoir à M. LEFEBVRE
Monsieur GEST donne pouvoir à Madame DELETRE

La présente décision modificative a pour objet de corriger les crédits inscrits afin de répondre à l'observation transmise par la Préfecture au titre du contrôle budgétaire, qui indique que les ressources propres du budget annexe « Infrastructures numériques », ne sont pas suffisantes pour couvrir l'annuité en capital des emprunts. Les prévisions de redevances de commercialisation sont augmentées tenant compte des résultats constatés au 31 décembre 2023, afin de couvrir ce besoin de financement. La synthèse des crédits proposés sur ce budget annexe ainsi corrigé, est présentée en pièce jointe

Section de **fonctionnement**

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
023 – Virement vers la section d'investissement		751 – Redevances du réseau	+ 1 960 000,00
		706 – Prestations de services	+ 8 000,00
		70878 – Remboursement de frais	+ 8 000,00
		7711 – Pénalités de retard	+ 500 000,00
	+ 2 476 000,00		+2 476 000,00

En section **d'investissement**, les crédits inscrits pour les emprunts sont diminués de 2 476 000€, en compensation du virement de la section de fonctionnement, afin d'équilibrer le budget.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le budget primitif 2024 approuvé par délibération n°7 du Comité syndical du 19 février 2024
- Vu le projet de décision modificative de l'exercice 2024

Considérant les modifications nécessaires à apporter aux crédits inscrits en 2024 permettant de clore l'exercice budgétaire,

DECIDE

ARTICLE 1 – La présente décision modificative de l'exercice 2024 est approuvée, avec les modifications décrites en pièce jointe.

ARTICLE 2 - Les montants totaux des budgets se décomposent par section ainsi qu'il suit :

	Crédits 2024 budget primitif	Total crédits après DM 2024
Budget annexe "Infrastructures numériques" - Fonctionnement	14 920 000,00	17 396 000,00
Budget annexe "Infrastructures numériques" - Investissement	58 905 000,00	58 905 000,00